



**BEST-A**

Version 1 / F  
102000064332

1/11

Date de révision: 12.09.2024  
Date d'impression: 19.09.2024

**RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**

**1.1 Identificateur de produit**

**Nom commercial** BEST-A  
**UFI** UFI non requis.  
**Code du produit (UVP)** 91205852

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisation** Engrais, Biostimulant

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fournisseur** BAYER SAS  
Bayer CropScience  
74 Rue Gorge de Loup  
69009 Lyon  
France  
**Service responsable** E-mail : fds-france@bayer.com

**1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence**

**Numéro de téléphone d'appel d'urgence** +33(0)4.72.85.25.25  
**Numéro INRS** +33(0)1.45.42.59.59

**RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.**

Non classé ; les critères de classification ne sont pas remplis.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Etiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.**

**Mentions de danger**

**EUH208** Contient Alcool benzylique. Peut produire une réaction allergique.  
**EUH401** Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**Conseils de prudence**



**BEST-A**

Version 1 / F  
102000064332

2/11

Date de révision: 12.09.2024  
Date d'impression: 19.09.2024

- P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

**2.3 Autres dangers**

Aucun danger supplémentaire connu outre ceux déjà mentionnés.

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**3.2 Mélanges**

**Nature chimique**

Suspo-émulsion (SE)  
Matière fertilisante - Micro-émulsion à base phytosterols (bêta-sitostérols) 25 g/kg (2,5 %)

**Composants dangereux**

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Nom	No.-CAS / No.-CE / REACH Reg. No.	Classification	Conc. [%]
		RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	
Acides gras C16-18 (numéros pairs), mono et di esters avec du saccharose	947-854-9	Eye Irrit. 2, H319	>= 1 – <= 8
Alcool benzylique	100-51-6 202-859-9	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H332 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317	>= 0,1 – <= 0,8

**Information supplémentaire**

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Caractéristiques de la particule**



**BEST-A**

Version 1 / F  
102000064332

3/11

Date de révision: 12.09.2024  
Date d'impression: 19.09.2024

---

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Traitement** Il n'existe pas d'antidote spécifique. Traiter de façon symptomatique.

---

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

**Appropriés** Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

**Inappropriés** Jet d'eau à grand débit

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux., Oxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2)

### 5.3 Conseils aux pompiers

**Équipements de protection particuliers des pompiers** En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.



**BEST-A**

Version 1 / F  
102000064332

4/11

Date de révision: 12.09.2024  
Date d'impression: 19.09.2024

---

**Information supplémentaire** Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

---

**RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions** Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de nettoyage** Contenir le déversement et absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, argiles, liant universel) Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.

**Conseils supplémentaires** Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

**6.4 Référence à d'autres rubriques** Informations concernant la manipulation, voir section 7.  
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.  
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

---

**RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils pour une manipulation sans danger** Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les brouillards/ les vapeurs. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

**Mesures d'hygiène** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver soigneusement à l'eau et au savon après la manipulation. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs** Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Éviter une exposition directe au soleil.



**BEST-A**

Version 1 / F  
102000064332

5/11

Date de révision: 12.09.2024  
Date d'impression: 19.09.2024

**Précautions pour le stockage en commun**

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas stocker avec des agents oxydants.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

---

**RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1 Valeur limite d'exposition**

Pas de valeur limite d'exposition professionnelle officielle.

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Équipement de protection individuelle**

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

**Protection respiratoire**

Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est nécessaire dans les conditions d'exposition attendues. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place ( par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

**Protection des mains**

Veillez respecter les consignes du fournisseur de gants relatives à la perméabilité et au délai de rupture de la matière constitutive du gant. De plus, prendre en compte les conditions spécifiques de manipulation du produit ainsi que les risques de coupure et d'abrasion et la durée de l'exposition cutanée. Laver les gants en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

Type de matière	Caoutchouc nitrile
Délai de rupture	> 480 min
Épaisseur du gant	> 0,4 mm
Norme	Gants de protection conformes à EN 374.

**Protection des yeux**

Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).

**Protection de la peau et du corps**

Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 6. En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.



**BEST-A**

Version 1 / F  
102000064332

6/11

Date de révision: 12.09.2024  
Date d'impression: 19.09.2024

---

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Forme</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	blanc
<b>Odeur</b>	Donnée non disponible
<b>Seuil olfactif</b>	Donnée non disponible
<b>Point/intervalle de fusion</b>	Donnée non disponible
<b>Point d'ébullition</b>	Donnée non disponible
<b>Inflammabilité</b>	Ce produit n'est pas inflammable.
<b>Limite d'explosivité, supérieure</b>	Donnée non disponible
<b>Limite d'explosivité, inférieure</b>	Donnée non disponible
<b>Point d'éclair</b>	Donnée non disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Donnée non disponible
<b>Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)</b>	Donnée non disponible
<b>pH</b>	5,8 - 7,5 (20 °C)
<b>Viscosité, dynamique</b>	Donnée non disponible
<b>Viscosité, cinématique</b>	< 4945,598 mm <sup>2</sup> /s
<b>Hydrosolubilité</b>	Donnée non disponible
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Donnée non disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Donnée non disponible
<b>Densité</b>	env. 0,9 - 1,1 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité relative</b>	Donnée non disponible
<b>Densité de vapeur relative</b>	Donnée non disponible
<b>Taille des particules</b>	Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

**Explosivité** Non explosif



**BEST-A**

Version 1 / F  
102000064332

7/11

Date de révision: 12.09.2024  
Date d'impression: 19.09.2024

---

<b>Propriétés comburantes</b>	Le produit n'est pas comburant
<b>Taux d'évaporation</b>	Donnée non disponible
<b>Autres propriétés physico-chimiques</b>	Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

---

**RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

<b>10.1 Réactivité</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	Stocker dans l'emballage d'origine., Oxydants forts
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>	Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

---

**RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

<b>Toxicité aiguë par voie orale</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité aiguë par inhalation</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité cutanée aiguë</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.
<b>Information supplémentaire</b>	Aucune donnée toxicologique supplémentaire disponible.



**BEST-A**

Version 1 / F  
102000064332

8/11

Date de révision: 12.09.2024  
Date d'impression: 19.09.2024

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

**Evaluation** La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

---

**RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**12.1 Toxicité**

**Toxicité pour les poissons** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour les invertébrés aquatiques** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**Stabilité dans l'eau** Donnée non disponible

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

**Bioaccumulation** Donnée non disponible

**12.4 Mobilité dans le sol**

**Mobilité dans le sol** Donnée non disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

**Evaluation** La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**12.7 Autres effets néfastes**

**Information écologique supplémentaire** Pas d'autre effet à signaler.

---

**RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**



**BEST-A**

Version 1 / F  
102000064332

9/11

Date de révision: 12.09.2024  
Date d'impression: 19.09.2024

---

<b>Produit</b>	Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.
<b>Emballages contaminés</b>	Vider, rincer et éliminer les emballages vides. Les remettre à un service de collecte spécifique aux produits professionnels comme la filière ADIVALOR, ou à un autre service de collecte spécifique comme EcoDDS pour les produits grand public. Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.
<b>Code d'élimination des déchets</b>	<b>02 01 08*</b> déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

---

**RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**Produit non dangereux au sens des réglementations ADN/ADR/RID/IMDG/IATA.**

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

**14.1 – 14.5** Non applicable

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

**14.7 Transport en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

---

**RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Information supplémentaire**

Classement OMS : U (Toxicité aiguë peu probable en usage normal)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Décret n° 2014-285)

Sans nomenclature

**Maladies professionnelles**

Tableau(x) Numéro(s) :

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.



## BEST-A

Version 1 / F  
102000064332

10/11

Date de révision: 12.09.2024  
Date d'impression: 19.09.2024

### RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

#### Note :

Cette fiche de données a été élaborée selon la fiche de sécurité transmise par le fabricant du produit.

SAS ELICIT PLANT

#### Texte des mentions de danger mentionnées à la rubrique 3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.

#### Abréviations et acronymes

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CEx	Concentration d'Effet pour X%
CIx	Concentration d'Inhibition pour X%
CLx	Concentration Létale pour X%
Conc.	Concentration
DLx	Dose Létale pour X%
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NE/EN	Norme européenne
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation mondiale de la Santé
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UE	Union Européenne
UN	Nations Unies

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux



**BEST-A**

Version 1 / F  
102000064332

11/11

Date de révision: 12.09.2024  
Date d'impression: 19.09.2024

dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 2020/878 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.